



Demande de CIF pendant redressement

Par **Laenat**, le **30/03/2013** à **19:02**

Bonjour,

Depuis quelques mois, je prépare un dossier de financement auprès du Fongecif pour demander la prise en charge d'une formation d'un an dans le cadre d'un congés individuel de formation (CIF). Le début de cette formation serait en septembre prochain. Je dois maintenant faire remplir ce dossier à mon employeur pour obtenir son accord mais j'ai appris vendredi par les délégués du personnel que la société aller être placée en redressement judiciaire.

Dans cette perspective, puis-je toujours demander ce congés à mon employeur (ou au mandataire judiciaire ?) sachant que ce redressement peut aboutir à une liquidation à plus ou moins long terme. Si mon dossier est accepté par le Fongecif et dans le cas d'une liquidation avant le début de la formation, la prise en charge est-elle toujours possible ? Et si non, quelles autres solutions de financement s'offrent à moi ?

Merci d'avance pour votre aide et vos avis.

Par **P.M.**, le **30/03/2013** à **19:06**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher du FONGECIF car en cas de liquidation de l'entreprise et donc de licenciement la formation risque d'être interrompue...